

Le **P'tit Citoyen**

Journal N°1



43 bd de Magenta
75010 Paris
01 53 38 99 99

Mouvement
contre le
Racisme et
pour l'Amitié
entre les
Peuples

www.mrap.fr

21 mars :

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

IDÉES REÇUES...



Exposition *Bonne tête, sale tête* – MRAP Vitrolles

...MIROIRS DÉFORMANTS.

Si l'on s'interrogeait sur les idées reçues...

Si l'on arrêta de mettre des étiquettes ?

Quel regard
je porte
sur lui ?

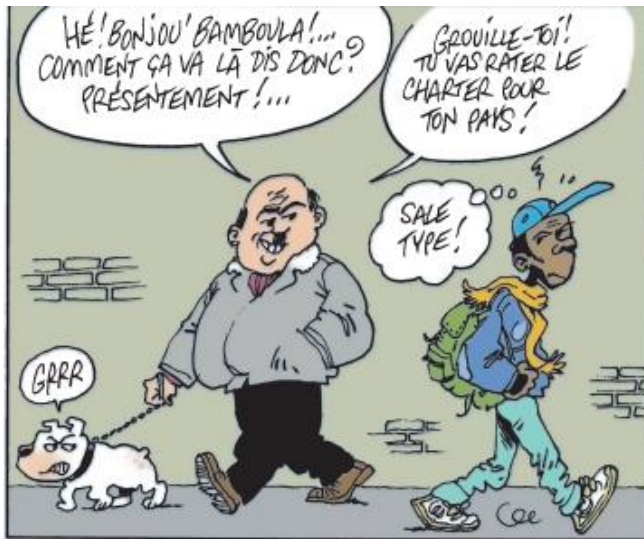
Qui suis -je
dans le regard de
l'Autre ?

Comment
ces idées reçues
modifient-elles nos
comportements ?

Comment
son regard et mon regard
nous transforment-ils ?



D'un préjugé à l'autre : l'intolérance à la différence.



Commission européenne : « Moi Raciste ! ? »

Et Moi ? Et Toi ? Si on cassait la chaîne ?

Comment se diffusent idées reçues, préjugés et autres stéréotypes ?

Dès 3 ans, l'enfant les absorbe sans s'en rendre compte au contact des adultes, parents, voisins, enseignants, puis des copains, des médias, des lectures. Le monde lui apparaît comme constitué de groupes distincts, inégaux, voire « racisés ».

Les médias, surtout la télévision, transmettent beaucoup de stéréotypes : publicités, actualités, séries véhiculent sur les groupes sociaux des catégorisations, généralisations (origine, quartier, genre, religion...), qui s'ancrent peu à peu dans les esprits : des préjugés, conscients ou inconscients, risquent de déterminer des comportements de rejet, des propos et attitudes blessants, dévalorisants, des violences.

Leur répétition constitue un véritable harcèlement pour ceux qui les subissent. **Attention au harcèlement dont chacun, chacune peut être l'auteur : les victimes le vivent très douloureusement.**

Les réseaux sociaux, Google, Facebook, Twiter..., les sites et blogs, répandent beaucoup de préjugés, stéréotypes, de fausses informations, de provocations qui finissent par imprégner les esprits.

C'est grave, car l'Histoire enseigne que ces stigmatisations peuvent conduire au crime contre l'humanité : génocides arménien, juif, tzigane, tutsi.

D'où viennent-ils ?

La plupart du temps, il faut remonter dans l'histoire des peuples pour trouver les racines de ces stéréotypes, parfois très loin :

- > L'infériorité de la femme est affirmée depuis l'antiquité et la Bible s'en fait l'écho. La France a été un des derniers pays européens, jusqu'en 1945, à refuser le droit de vote aux femmes.
- > Les religions sont parfois utilisées pour rejeter l'autre qui ne partage pas la «vraie» foi.
- > L'homophobie a des racines dans les 3 religions monothéistes (juive, chrétienne, musulmane).
- > Les Juifs ont été rejetés par les Chrétiens pour raison religieuse pendant des siècles, puis leur stigmatisation a suscité des haines jusqu'au génocide nazi, la Shoah. Le conflit israélo-palestinien a suscité de nouvelles tensions.
- > Entre pays, l'expression «Perfide Albion» pour désigner l'Angleterre renvoie pour certains Français à la guerre de 100 ans et à Jeanne d'Arc.
- > Plus près de nous, l'idée que certains peuples sont inférieurs aux Européens traduit la survivance dans les esprits des stéréotypes qui ont servi à «justifier» l'esclavage et les colonisations en Asie, en Afrique, en Amérique. Ils ont ancré l'idée fausse qu'il existait des «races humaines» supérieures et inférieures. Les guerres d'indépendance étaient légitimes, mais ont accru les ressentiments de part et d'autre : ce passé n'est pas étranger à la stigmatisation des Noirs et des Arabes dans les anciens pays colonisateurs.
- > Les Roms, pourtant installés en Europe depuis le 16^e siècle, continuent à susciter le rejet de leur langue et de leur culture comme leurs «cousins» français, les «gens du voyage» : eux aussi ont été victimes du génocide nazi.

Cette histoire, ces histoires doivent être partagées entre tous les citoyens, non pour raviver les plaies, mais au contraire pour comprendre comment de tels faits ont pu se produire, quelles idéologies les ont rendus possibles. Et mieux lutter contre les idéologies qui prônent l'inégalité, la stigmatisation, le rejet de l'autre

La machine à discriminer : définitions et exemples

Idée reçue <i>Opinion, vraie ou fausse, largement partagée.</i>	Stéréotype <i>Cliché, figée portant sur un groupe de personnes</i>	Préjugé <i>Opinion sans réflexion, le plus souvent négative.</i>	Discrimination <i>Inégalité de traitement : un acte, le refus d'un bien, d'une embauche, d'un service...</i>
Faibles femmes !	Une femme n'est pas apte à diriger une entreprise.	Je ne pourrais pas être commandé-e par une femme.	Je n'engagerai pas Mme X parce que c'est une femme.
Les Juifs sont tous riches.	Les Juifs gouvernent le monde.	Je me méfie des Juifs.	Je refuse de choisir pour ce poste une personne juive.
Les Noirs ont le rythme dans le sang.	Les Noirs aiment faire de la musique et danser.	Les Noirs passent leur temps à faire la fête.	Je ne louerai pas mon logement à un Noir.



Souvent, la discrimination est niée : le discriminant la cache prétextant un motif légal ou ses bonnes intentions ou les exigences de ses clients. Et elle est souvent difficile à prouver

Parfois aussi, il n'y a pas d'auteur direct de la discrimination, c'est de la **discrimination systémique** : la société est organisée de telle sorte que certaines personnes sont exclues d'un accès égal à certains biens, éducation, logement, emploi, loisirs... ou subissent certaines contraintes : contrôles d'identité répétés...

Que dit la loi ? Loi sur le racisme (1972), Lois sur les discriminations (2001-2017)

- **Sont passibles d'amendes ou de prison** les actes et propos racistes, (antisémites, islamophobes, anti-noirs, anti-arabes, anti-roms), sexistes, homophobes ou handiphobes : injures, diffamation, harcèlement, violences, incitation à la haine. La sanction est plus sévère s'ils sont publics.
- **La loi sanctionne la discrimination** si elle a pour motif un des vingt-deux critères interdits.
- Pour que la loi puisse sanctionner, il faut apporter des **éléments de preuve ou des témoignages**.

Quels recours ? La victime peut

- **déposer plainte à la police, à la gendarmerie** ou directement adresser au tribunal **une plainte au Procureur de la République**.
- Se faire aider par une **association spécialisée dans la défense des Droits de l'Homme** : association antiraciste, de défense des femmes, des handicapés, des homosexuels.
- se renseigner à la mairie pour une **consultation d'avocat gratuite**.
- **signaler une discrimination au Défenseur des Droits** (par Internet ou courrier).

Qu'est-ce qu'être français ?

Porter un béret et une baguette, comme l'imagine parfois les Américains ?

Ce n'est ni une question de couleur de peau, ni de religion, ni d'origine.

MRAP 18^e / Xavier Zimbaldo



Être citoyen français, c'est adhérer à l'idéal de la devise de la République française, Liberté, Égalité, Fraternité.

Cette devise, même si elle est gravée dans la pierre des bâtiments publics, est **un idéal, un horizon vers lequel la société tend**, et qui n'est jamais atteint, car toute civilisation évolue, développe de nouveaux progrès, de nouveaux droits, de nouvelles exigences.

Chacun de ces 3 mots renvoie pour l'État et le citoyen à des droits et des devoirs.

L'État doit garantir à chacun l'exercice et l'accès aux différents droits et veiller au respect des devoirs : respecter la loi, payer ses impôts...

Préambule de la Constitution française «*La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.*»

TOUS LES CITOYENS SONT LIBRES... «*La République est démocratique*»
Liberté d'opinion, d'expression, de religion : La laïcité s'inscrit dans cette liberté de religion pour l'individu et dans l'obligation de neutralité pour l'État et ses représentants.
Cela implique aussi liberté politique, syndicale, associative, de manifestation... La limite est l'abus, préjudiciable aux autres citoyens.

«*La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.*» Déclaration des droits de l'homme et du citoyen – 1789

... ET ÉGAUX ... «*Elle assure l'égalité*»

Égalité des droits et des devoirs, c'est l'égalité entre hommes et femmes, la non-discrimination selon l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence, le lieu de résidence..., mais aussi en matière d'éducation, d'impôt... et devant la Justice.

... ET FRÈRES ? La République se proclame «*sociale*»

Fraternité : des droits sont reconnus : salaire minimum garanti, droits sociaux (allocations...), imposition progressive. Les droits progressent : droit au logement... Mais il y a loin des mots aux actes et ces droits ne sont pas encore pleinement et également appliqués. La solidarité est un combat constant.

Le racisme, le sexisme, l'homophobie ne passeront pas par moi !



21 mars

**Journée internationale contre
la discrimination raciale**

8 mars

**Journée internationale
des femmes
Pour l'égalité**



17 mai

**Journée internationale
contre l'homophobie**

Images de campagnes contre le racisme, le sexisme et l'homophobie

MRAP : Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples a été fondé en 1949 par d'anciens déportés et résistants de la guerre contre le nazisme (1939-1945).

Le MRAP lutte contre le racisme, en sensibilisant les citoyens, en défendant ses victimes, en faisant condamner ses auteurs. **C'est une association de défense des Droits de l'Homme qui agit pour que la devise française *Liberté, égalité, fraternité*, ne soit pas que des mots, mais s'applique chaque jour sur le territoire français à tous les citoyens : liberté réelle – d'expression, de circulation, de religion ; égalité réelle – des droits et des devoirs ; fraternité réelle – ni stigmatisation, ni ségrégation, mais solidarité avec les plus démunis.**

Moi, raciste ! ?



L'ONU a fixé au 21 mars la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en mémoire de la révolte contre l'apartheid des jeunes Africains, racisme d'État en Afrique du sud:

le 21 mars 1960, 60.000 jeunes brûlèrent leur laissez-passer devant la police pour dénoncer la discrimination raciale dont étaient victimes les Africains. La police ouvrit le feu sur cette manifestation pacifique, tuant 69 personnes et en blessant 200 autres.

Réalisé avec le soutien du



Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard Magenta – 75 010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 99 – Fax : 01 40 40 90 98 – accueil@mrp.fr

Association nationale d'éducation populaire – Agrément Education Nationale et Jeunesse et Sports - Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies – Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

